

2025

3 ÈME TRIMESTRE



SAINT-JEOIRE

INFORMATIONS



Nous allons collectivement aborder un rythme de vie estival : une période où l'on vit plus « dehors » en mode « outdoor » mais aussi au rythme des échéances scolaires, parfois professionnelles, ces modes « pause » nécessaires peuvent être des moments privilégiés de bien vivre ensemble si nous savons les agencer, voire les partager... La météo peut être capricieuse (autant que les Hommes !), l'environnement européen inquiétant, les décisions nationales aléatoires, parfois surprenantes, sachons garder, cultiver, développer à l'échelle de notre territoire communale des valeurs qui nous permettent d'apprécier notre voisinage, et notre environnement.

Soufflez, ressourcez-vous, en n'oubliant pas celles et ceux qui restent dans l'inquiétude ou la souffrance...

A toutes et tous bel été.

Pour le Conseil municipal,
Le Maire, Jean-Marc LEOUTRE

Urbanisme : L'été étant souvent l'occasion de travaux : il est rappelé que le dépôt préalable d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux est obligatoire pour tout projet de construction nouvelle (abri jardin, piscine, clôture, ...) ou travaux modifiants visuels extérieurs de la construction (changement de menuiseries, installation de panneaux photovoltaïques, ravalement de façades...). N'hésitez pas à contacter la mairie pour constituer le bon dossier.

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE :

LUNDI de 14H à 19H
MERCREDI de 9H à 12H
VENDREDI de 14H à 18H

*Pour rencontrer M le Maire :
Prendre contact avec le secrétariat
de mairie*

MAIRIE

215 Chemin des Frasses
73190 Saint-Jeoire-Prieuré
04.79.28.04.22

mairie.stjeoire.prieure@wanadoo.fr
www.saintjeoireprieure.fr

Démarches

RENOUVELLEMENT DES PIÈCES D'IDENTITÉ

Dans notre canton, une seule commune, La Ravoire, a été équipée par la préfecture pour enregistrer et traiter les dossiers de demande de titres d'identité (carte nationale d'identité ou passeport). Afin d'optimiser le service, il est demandé aux habitants qui souhaitent renouveler leurs titres d'identité de se rendre en mairie de Saint-Jeoire-Prieuré afin de vérifier le dossier de demande avant de prendre rendez-vous avec la mairie de La Ravoire (04.79.72.52.00) ou sur leur site internet.

Vous pouvez débiter votre dossier de demande de titre d'identité en effectuant une pré-demande en ligne: <http://predemande-cni-ants.gouv.fr>

Depuis le 02 août 2021, les nouvelles cartes d'identités, de la taille d'une carte bancaire, sont déployées partout en France. Leur durée de validité est désormais de 10 ans (contre 15 ans pour les cartes d'identité délivrées depuis le 01/01/2014).

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES POUR VOTER INSCRIVEZ-VOUS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Depuis le 1er janvier 2019, les modalités d'inscription sur les listes électorales ont évolué. Les inscriptions sont désormais possibles jusqu'à 6 semaines avant un scrutin.

Vous vous êtes récemment installés sur la commune et vous n'êtes pas encore inscrit(e) sur la liste électorale de la commune, il suffit pour cela de vous présenter en mairie muni d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile (facture EDF, téléphone...) ou sur internet à l'adresse suivante:

www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/N47.

Nous remercions les électeurs qui auraient changé d'adresse au sein de Saint-Jeoire-Prieuré de transmettre à la mairie leur nouvelle adresse.

Rappel: Pour voter, la présentation d'une pièce d'identité avec photo est obligatoire (carte nationale d'identité, passeport, ...).

Attention compte tenu de l'intégration des listes dans les fichiers nationaux, la vérification des inscriptions et des erreurs éventuelles incombent maintenant à chaque électeur (www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788).

Nota : à ce jour la date complète des élections municipales prévues en mars 2026 n'est pas encore connue.

VOUS AVEZ 16 ANS CETTE ANNEE ?

Vous êtes une fille ou un garçon né en janvier, février ou mars 2009?

Dès que vous fêtez vos 16 ans, venez vous faire recenser en mairie muni des pièces suivantes :

- ▶ Carte d'identité ou passeport en cours de validité
- ▶ Livret de famille
- ▶ Justificatif de domicile



Commune

L'ACTUALITE DES TRAVAUX

Travaux à venir

Travaux de peinture à l'école.

La commune profite des vacances scolaires d'été pour réaliser des travaux de réfection de la peinture dans le hall de la partie ancienne de l'école. Après les travaux en 2023/2024 d'amélioration du confort thermique de cette partie du groupe scolaire avec notamment le changement des menuiseries de l'étage et l'amélioration de la ventilation, ces travaux de peinture permettront de continuer à assurer l'entretien de ce bâtiment au bénéfice des enfants et des personnels éducatifs.

Travaux Chemin des Frasses.

Après consultation des entreprises, la commune va entreprendre des travaux Chemin des Frasses (entre le Chemin de Rosset et le Chemin de Lachat) pour améliorer la circulation de tous les usagers.

Ces travaux nécessiteront la fermeture de cette portion de voirie pendant les travaux prévus à partir de mi-juillet 2025 (un accès aux propriétés riveraines sera maintenu pendant le chantier). Des déviations seront mises en place par l'entreprise assurant les travaux.

Restauration de l'église.

La commune a lancé en janvier 2025 une consultation pour trouver les entreprises nécessaires à la restauration de l'église (préalable indispensable pour pouvoir déposer les dossiers de demande de subvention).

Les travaux sont découpés en 7 lots :

1- Maçonnerie - Pierre de taille - Installation de chantier - 2- Charpente - 3- Couvertures - 4- Vitraux - Serrurerie - 5- Menuiseries - 6 - Electricité et 7 - Chauffage.

A ce jour, seules les entreprises des lots 1 à 3 ont été retenues.

La commune rencontre des difficultés pour trouver une entreprise spécialisée dans la restauration des vitraux, les vitraux devant être enlevés pour permettre aux maçons de restaurer les pierres qui les entourent.

Le chantier devrait débiter à l'automne, interdisant l'accès à l'église pendant la durée du chantier estimée à 2 ans.



BIEN VIVRE ENSEMBLE : RAPPEL DES REGLES

Afin que chacun puisse profiter de son jardin tout en respectant les autres, voici, comme tous les ans, un petit rappel des précautions à prendre concernant...

... **les tondeuses** : un arrêté préfectoral réglemente l'utilisation de ces engins :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

... **Brûlages divers** : il est interdit de brûler...Au-delà des sanctions (PV de gendarmerie et amende de 3ème classe pouvant aller jusqu'à 450€) ceci relève du bon sens et du respect du voisinage comme de notre environnement.

... **Chiens et déjections** : Nos amis les chiens ont parfois des aboiements intempestifs, répétés et intenses que nous ne soupçonnons pas toujours. Alors si vous vous absentez toute ou partie de la journée, pensez à la tranquillité du voisinage, là aussi faisons preuve de bon sens et de respect.

Faut-il rappeler aux propriétaires que les déjections devraient être ramassées par ceux-ci pour ne pas traîner n'importe où à portée des enfants notamment dans l'aire de jeux ou abords de l'école; de même les chiens non tenus en laisse considérés comme divagants peuvent occasionner des risques dont les Saint Jeirois s'énervent régulièrement.

... **les aires à conteneurs semi-enterrés** : nous vous rappelons qu'aucun déchet ne doit être déposé à côté des conteneurs, les encombrants (gros cartons, mobilier, canapés...) et les déchets verts **doivent être portés en déchetterie (La Ravoire)**.

Rappel horaires d'ouverture de la déchetterie de la Ravoire (1137 route d'Apremont) :

	MATIN (Lundi au samedi)	APRÈS-MIDI (Lundi au samedi)
HIVER 1er oct. au 31 mars	8h30/12h	14h/17h30
ÉTÉ 1er avril au 30 sept.	8h30/12h	14h/18h
Dimanches et jours fériés	8h30/12h	Fermé
Fermetures exceptionnelles	25 déc., 1er janvier et 1er mai	

Pour rappel, Grand Chambéry propose la mise à disposition d'un **broyeur à végétaux** (diamètre maxi : 80mm). Le broyage consiste à réduire sous forme de copeaux les végétaux issus de la taille et de l'élagage. Ces copeaux pourront être utilisés directement dans votre jardin, évitant ainsi des déplacements en déchetterie. La commune bénéficie du broyeur une quinzaine de jours en alternance avec les communes de Challes-les-Eaux et Saint Baldoph. Pour bénéficier du broyeur vous devez vous présenter en mairie avec :

- Pièce d'identité,
- Justificatif de domicile,
- Chèque de caution de 1000€.



Rappel signalétique pour le sentier du Mont Saint Michel

Par arrêtés conjoints, les communes de Curienne, Barby, Challes-les-Eaux et Saint-Jeoire-Prieuré ont réglementé l'accès au Mont Saint Michel à cause des risques d'incendie.

Une signalétique spécifique a été installée en liaison avec les services de l'ONF pour interdire ou autoriser la promenade dans ce massif où l'on peut être mortellement piégé en 1/2 heure en cas de propagation des feux.

Les services de l'Etat ont débuté une réflexion sur la définition d'un périmètre autour du Mont Saint Michel qui sera soumis à la réglementation concernant les obligations légales de débroussaillage.



Rappel consignes aire de jeux

- Les enfants restent sous la responsabilité des parents ou accompagnateurs.

- L'espace ludique est interdit aux engins à moteurs, aux animaux et leurs déjections...!

- Il est bien évidemment interdit de détériorer les arbres, plantations, mobiliers urbains et jeux et de déposer des papiers ou déchets en dehors des corbeilles.

- Les jeux sont calibrés pour une utilisation selon les âges : ce ne sont pas des jeux d'adulte !

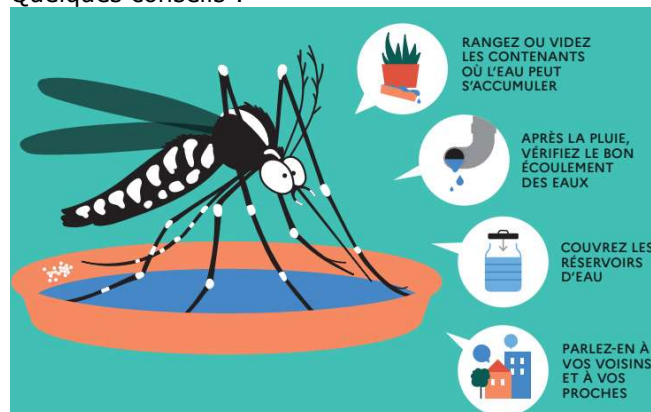
- Limiter et maîtriser les volumes sonores pour respecter l'environnement immédiat.

Les jeux d'eau ne fonctionnent que pendant les vacances scolaires d'été (juillet/août) : petit bassin = 10h/18h - jeux d'eau = 16h/18h

Rappel consignes moustiques tigres

Le saviez-vous ? Le moustique tigre n'évolue que dans un rayon de 150 mètres autour de lui. Si vous en avez chez vous, c'est qu'il est né à côté : sur un balcon de votre immeuble, dans votre jardin ou chez votre voisin.

Au-delà des nuisances qu'il peut générer au quotidien, le moustique tigre peut véhiculer des maladies virales (dengue, chikungunya, zika). Il peut en effet contracter une de ces maladies en piquant une personne contaminée suite à un voyage dans les zones tropicales puis contaminer une autre personne. Quelques conseils :



Solidarité



DON DU SANG

La prochaine collecte de sang à Saint-Jeoire-Prieuré est prévue mardi 19 août de 16h30 à 19h30 à la salle des fêtes. Pour les nouveaux donneurs pensez à prendre votre pièce d'identité.

Renseignements complémentaires :
dondesang.efs.sante.fr

LIRE ET FAIRE LIRE

Les bénévoles de Lire et faire Lire interviennent à l'école 3 jours par semaine de 13h45 à 14h30 pour faire découvrir la lecture aux enfants. L'équipe de bénévoles recherche de nouveau bénévoles (profil recherché : retraité) pour la rentrée de septembre 2025 : faites-vous connaître à l'école ou à la mairie.



Enfance/Jeunesse

ASSOCIATION MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE (AMEJ) DU CANTON DE LA RAVOIRE



Renseignements : tél 04 57 36 04 18 du lundi au vendredi de 14h à 17h ou sur leur site : www.amej.info

Les inscriptions se font au siège de l'AMEJ, 3 Allée des Comtes de Savoie à Barberaz

- Accueil en centre de loisirs de 3 à 12 ans
- Proposition de stages et organisation de séjours pendant les périodes de vacances.

SI JEUNESSE DU CANTON DE LA RAVOIRE



Les animateurs du service jeunesse proposent :

1. Des animations de loisirs
-Accueil de loisirs 11 / 17 ans : programme d'activités « co-construit » avec les jeunes et proposé sur les périodes de vacances (activités manuelles, culturelles, sportives, mini-séjours...)...
2. Un accompagnement vers le monde professionnel
Bourse BAFA / Dispositif 1er job
Bureau du S.I.V.U. EJAV du canton de La Ravoire Salle Galopaz, place de l'église 73490 LA RAVOIRE Tél : 04.79.60.04.63. Site Internet : <https://sijeunesselaravoire.org/>

AGENDA

Samedi 21 juin 2025 à partir de 18h30
: Fête de l'été à la salle des fêtes.

Vendredi 28 juin 2025 à partir de 16h15
: Kermesse organisée par le Sou des écoles à la Salle des fêtes.

Mardi 19 août 2025 de 16h30 à 19h30 :
Don du sang à la salle des fêtes.

Samedi 23 août et dimanche 24 août 2025: Fête de la Terre organisé par les Jeunes agriculteurs à la Ferme de Ramée.

Samedi 20 septembre 2025 de 9h à 12h30 et de 13h15 à 15h : Déchetterie mobile sur le parking de la salle des fêtes.

